CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric tenue le 15 janvier 2024 à 19h30 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers (ères) Annie Bernier, Marie-Hélène Bouillon, Valérie-Lora Truchon, Gaétan Bergeron, Jean-François Caron, formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Caron, maire

Est absente : Mme Nancy Paquet

Madame Louise Coll, directrice générale\ greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Monsieur Michel Caron constate le quorum à 19h30 min et déclare la séance ouverte.

2-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-01

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 décembre 2023
4. Adoption du procès-verbal du 11 décembre 2023
5. Adoption des comptes du 1er au 31 décembre 2023 et du 1er au 15 janvier 2024
6. Liste des taxes à recevoir au 31 décembre 2023
7. Adoption des salaires pour l'année 2024
8. Paiement des comptes incompressibles pour l'année 2024
9. Adoption du règlement numéro : 2023-355 fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales et les différents tarifs de l'année financière 2024
10. Adoption du contrat de travail de Madame Louise Coll, directrice générale\greffière-trésorière
11. Abolition du poste de secrétaire-trésorière adjointe et création du poste de directrice générale adjointe\greffière-trésorière adjointe
12. Résolution attestant la fin des travaux « Rue de la Croix »
13. Résolution attestant la fin des travaux « ponceaux, rte Centrale, pointe-Bérubé, tartigou »
14. Entente de financement pour la mise en œuvre de mesures de réduction des risques associés à l'érosion et à la submersion côtières – Cadre pour la prévention de sinistres 2013-2025 - ministère de la Sécurité publique - Autorisation de signature
15. Promesse d'achat l'entreprise 9410-5038 Québec Inc. – Immeubles matricules : 9005-89-6156 et 9005-89-4542
16. Vente du tracteur John Deere avec souffleur
17. Réparation de la pompe KSB eaux usées
18. Questions diverses –
19. Période de questions réservée au public
20. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
ADOPTÉE

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2023

2024-02

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 4 décembre 2023.

ADOPTÉE

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 DÉCEMBRE 2023

2024-03

Il est proposé par Madame Annie Bernier
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 11 décembre 2023.
ADOPTÉE

5- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET DU 1ER AU 15 JANVIER 2024

2024-04

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des comptes du 1er au 31 décembre 2023 soit autorisé pour un montant de 323 070.99$ et du 1er au 15 janvier 2024 au montant de 78 659.43$
ADOPTÉE

6-LISTE DES COMPTES DE TAXES À RECEVOIR AU 31 DÉCEMBRE 2023

La directrice procède au dépôt de la liste des comptes de taxes à recevoir au 31 décembre 2023.

7- ADOPTION DES SALAIRES 2024

2024-05

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que les salaires pour l'année 2024 de tous les employés de la Municipalité soient indexés de 3.1% à compter du 1er janvier 2024.
ADOPTÉE

8- PAIEMENT DES COMPTES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2024

2024-06

Il est proposé par Madame Valérie-Lora Truchon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la directrice générale\greffière-trésorière soit autorisée à acquitter les dépenses incompressibles pour l'année 2024 afin d'en respecter les dates d'échéance.
ADOPTÉE

9-ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO : 2023-355 FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET LES DIFFÉRENTS TARIFS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024 POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

2024-07

Attendu que le conseil doit fixer le taux des taxes foncières générales et spéciales et les différents tarifs de l'année financière 2024;

Attendu qu'un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère Madame Valérie-Lora Truchon et qu'une présentation de ce dernier a été donnée par la conseillère Madame Valérie-Lora Truchon à la séance extraordinaire du budget 2024, tenue le 11 décembre 2023;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Valérie-Lora Truchon
et résolu que le règlement 2023-355 soit adopté et que le conseil ordonne et statue le présent règlement.
ADOPTÉE

10-ADOPTION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME LOUISE COLL, DIRECTRICE GÉNÉRALE\GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

2024-08

ATTENDU qu'un contrat de travail à durée indéterminée avec la directrice générale est en vigueur depuis le 1er janvier 2007;

ATTENDU que la dernière mise à jour du contrat de travail date du 15 janvier 2018;

ATTENDU les discussions et l'entente intervenue entre les parties concernant les conditions de travail de la directrice générale et que chacune des parties acceptent;

POUR CES MOTIFS
Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon

D'autoriser la signature du nouveau contrat de travail Madame Louise Coll, Directrice générale\greffière-trésorière;

De mandater M. Michel Caron, maire à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail de la directrice générale.
ADOPTÉE

11-ABOLITION DU POSTE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE ET CRÉATION DU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE\GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

2024-09

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'opinion de revoir l'organisation des services administratifs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit réorganiser ses services administratifs afin de répondre à divers besoins, dont celui de créer le poste de directrice générale adjointe\greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QU'UNE offre d'emploi pour l'embauche d'une directrice générale adjointe\greffière-trésorière adjointe a été publiée le 4 octobre 2023 à l'interne et à l'externe;

CONSIDÉRANT QUE Madame Francine Massé occupe le poste de secrétaire-trésorière adjointe conformément à la résolution numéro 2008-138 adoptée le 8 juin 2008;

EN CONSÉQUENCE
Il est proposé par Madame Annie Bernier
Et résolu d'abolir le poste de secrétaire-trésorière adjointe au sein de la Municipalité de Saint-Ulric à compter du 8 mars 2024;

Il est convenu que la date de fin d'emploi de Madame Francine Massé est le 8 mars 2024, elle recevra après cette date le traitement dont elle a droit selon les normes en vigueur;

De créer le poste de directrice générale adjointe\greffière-trésorière adjointe à partir du 4 mars 2024.
ADOPTÉE

12-RÉSOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX – RUE DE LA CROIX

2024-10

ATTENDU QU'UN certificat de réception provisoire des ouvrages a été émis par l'ingénieur responsable du projet le 8 janvier 2024;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères)
QUE le conseil atteste la fin des travaux de la rue de la croix, terminés le 31 octobre 2023;
ADOPTÉE

13- RÉSOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX – PONCEAUX, RTE CENTRALE, POINTE-BÉRUBÉ, RTE TARTIGOU

2024-11

ATTENDU QU'UN certificat de réception des ouvrages a été émis par l'ingénieur responsable du projet le 18 décembre 2023;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères)
QUE le conseil atteste la fin des travaux de ponceaux, terminés le 4 décembre 2023 sont terminés;
ADOPTÉE

14-ENTENTE DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES DE RÉDUCTION DES RISQUES ASSOCIÉS À L'ÉROSION ET À LA SUBMERSION CÔTIÈRE – CADRE POUR LA PRÉVENTION DE SINISTRES 2013-2025 – MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE

2024-12

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ulric souhaite réaliser des travaux d'atténuation des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières en vue d'assurer la sécurité des personnes et des biens sur son territoire;

ATTENDU que le « Cadre pour la prévention de sinistres » mis en place par le ministère de la Sécurité publique permet d'offrir un soutien technique et financier aux municipalités pour la mise œuvre de mesures en appréciation, en traitement et en communication des risques, notamment pour les risques liés à l'érosion et à la submersion côtières;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ulric souhaite bénéficier d'un soutien financier dans le cadre de ce programme.

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents

D'AUTORISER monsieur le maire Michel Caron, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice générale, Madame Louise Coll à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric tous les documents en lien avec le projet, dont l'entente de financement entre le ministère de la Sécurité publique et la Municipalité de Saint-Ulric.
ADOPTÉ

15- PROMESSE D'ACHAT ENTREPRISE 9410-5038 QUÉBEC INC – IMMEUBLES MATRICULES : 9005-89-6156 ET 9005-89-4542

2024-13

CONSIDÉRANT la promesse d'achat déposée le 21 décembre 2023 par l'entreprise 9410-5038 Québec Inc. représenté par Monsieur Simon-Pierre Perreault;

CONSIDÉRANT qu'un dépôt de 10% de la valeur est accompagné à la promesse d'achat;
Il est proposé par Madame Valérie-Lora Truchon
Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le conseil municipal accepte la promesse d'achat de l'entreprise 9410-5038 Québec Inc. pour l'achat des deux lots numéros : 6 305 586 et 6 305 585 du cadastre du Québec pour un montant de 25 000$ pour la construction d'immeuble de six à douze logements dans un délai de cinq ans suivant la date de signature du contrat d'achat, selon les lois et règlements en vigueur;

D'autoriser Madame Louise Coll, directrice générale\greffière-trésorière et Monsieur Michel Caron, maire à signer les documents nécessaires à la vente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric.
ACCEPTÉE

16- VENTE DU TRACTEUR JOHN DEERE AVEC SOUFFLEUR

2024-15

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter l'offre de M. Berthier Sirois pour l'achat du tracteur John Deere modèle 4630 avec souffleur à neige pour un montant de 5 675$. D'autoriser Madame Louise Coll, Directrice générale\greffière-trésorière à signer le contrat de vente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric.
ADOPTÉE

17- RÉPARATION DE LA POMPE KSB DES EAUX USÉES

2024-16

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'entreprise Dickner à effectuer la réparation de la pompe KSB pour les eaux usées au montant de 13 324.78$ + taxes.
ADOPTÉE

18- QUESTIONS DIVERSES

19- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
Quelques questions furent posées.

20- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-17

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
ET RÉSOLU que la séance soit close à 19h40.
ADOPTÉE

_____

Je Michel Caron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Louise Coll, GMA Directrice générale Greffière-trésorière	Michel Caron, maire